

qui reçoivent des traitements de \$10,000 à \$50,000. Un célibataire qui a un revenu pareil a ordinairement un grand nombre de parents à soutenir.

Au sujet de ce qu'a dit mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux) sur l'exonération des bons du Dominion, il est d'accord avec moi et la plupart d'entre nous seront d'accord pour que ces titres soient exemptés d'impôt. Une certitude est nécessaire pour une valeur de ce genre. Le public n'abordera pas l'énorme montant des émissions sans savoir positivement qu'elles sont exemptées de l'impôt sur le revenu pour le moment ou dans l'avenir.

Quant à savoir si le public vendra des actions ou des obligations et essaiera de convertir les valeurs qu'il peut avoir en bons du Dominion, je dirai à mon honorable ami que ces questions s'arrangeront d'elles-mêmes. Si un homme a de l'argent placé sur hypothèque qui lui rapporte 7 pour 100, cela ne lui conviendrait pas de le changer en bons du Dominion, parce que le revenu serait beaucoup moindre que celui qu'il reçoit maintenant.

Cet impôt sur le revenu aura pour effet, je le crois et je l'espère, d'ouvrir un excellent marché aux bons du Dominion. Si ce marché existe pour les bons du Dominion, cela aura pour conséquence que vous pourrez faire vos émissions à un prix avantageux. Je ne crains pas du tout que cela amène un sérieux bouleversement dans les affaires du pays. Cela améliorera le marché et le prix des valeurs du Dominion et c'est une chose désirable dans l'intérêt national. Mais je ne crois pas que le public se débarrassera de ses placements sur hypothèque ou de ses autres valeurs pour acheter des obligations du Dominion parce que le revenu qu'il retire de ces placements est beaucoup plus élevé que celui qu'il obtiendra maintenant ou à l'avenir de ces émissions du Dominion qui ne sont pas soumises à l'impôt en vertu des dispositions de cette loi.

L'honorable député de Pictou (M. Macdonald) m'a demandé certain renseignement que j'ai maintenant et que je ferai insérer au hansard. Je constate que les dépenses de guerre du Canada, effectuées en Canada depuis le 1er avril jusqu'au 20 juillet de cette année, se sont élevées à \$39,700,000; que l'évaluation des dépenses ailleurs qu'en Canada, y compris en France, ont atteint \$62,600,000. C'est-à-dire que la dépense totale du 1er avril au 20 juillet, pour le compte de la guerre s'est élevée à \$92,000,000. C'est une moyenne un peu in-

[L'hon. sir Thomas White.]

férieure à \$840,000 par jour. Disons qu'en chiffres ronds ces \$850,000 à \$900,000 par jour représentent pour le moment les dépenses de guerre du Canada.

M. MACLEAN (Halifax): L'honorable député de Pictou avait dans l'idée une nouvelle parue dans le "Citizen" disant que la dépense s'élevait à \$2,000,000 par jour.

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est inexact.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 1re et la 2e fois et adopté.)

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je présenterai le bill demain.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

DISCUSSION GENERALE DU BILL CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DES SOLDATS.

L'hon. W. J. ROCHE (ministre de l'Intérieur) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 116) ayant pour objet d'aider les soldats réformés de la guerre à s'établir sur des terres et à augmenter la production agricole.

M. TURRIFF: Monsieur l'Orateur, avant que ce bill subisse sa 2e lecture, je tiens à m'inscrire comme étant absolument opposé à l'idée d'établir sur des terres des hommes qui ne sont pas habitués aux travaux de l'agriculture. Sans doute, les soldats revenus de la guerre qui ont été cultivateurs s'en tireront comme il faut; l'aide qui leur est donnée par le Gouvernement en vertu de cette mesure leur sera utile aussi bien qu'avantageux au pays. Mais je comprends que les dispositions de ce bill s'appliqueraient aux réformés de la guerre dans toutes les parties de l'empire. Pas un sur cinquante soldats du Canada ou d'autres pays qui n'ont pas été accoutumés à la vie agricole ne pourra se tirer d'affaires avec l'application de ce projet. On propose que des hommes qui, dans les deux ou trois dernières années ont vécu dans des centres peuplés, au milieu d'une grande compagnie, soient envoyés sur des terres appartenant au Gouvernement et qui sont situées à 20, 30 ou 40 milles d'un chemin de fer—parce qu'en beaucoup de cas il faut aller à cette distance de la voie ferrée pour obtenir de bonnes terres.

On espère que ces hommes se tireront d'affaires si on leur fait une avance de